

## RECOMMANDATIONS DU CSA EN MATIÈRE DE POLITIQUES – APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES INNOVANTES **DURABLES** POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES **ASSURANT** LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION **DURABLES**

**NB : AU TITRE ET DANS TOUT LE CORPS DU TEXTE**, les termes autres approches innovantes doivent toujours apparaître cote à cote avec celui de durable, pour qu'il soit suffisamment clair que ce dont il s'agit ici ce sont les approches innovantes durables ; ensuite il faut harmoniser le texte en utilisant soit innovantes soit novatrices

### PREMIÈRE VERSION DU PROJET

#### PRÉAMBULE

1) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à «prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience» tout en visant à «réaliser les droits de l'homme pour tous»<sup>1</sup>. Les systèmes agricoles et alimentaires<sup>2</sup> sont profondément liés à l'économie, **aux valeurs culturelles**, à la société, à la santé, au climat et à l'environnement. De ce fait, ils ont une incidence certaine sur la majorité des objectifs de développement durable (ODD), **notamment sur les ODD 1, 2, 3, 6, 8 et 10 à 15** et sont idéalement placés pour y contribuer **mais aussi pour les entraver**.

2) Les enjeux souvent interdépendants qui concernent les systèmes agricoles et alimentaires nécessitent une attention immédiate. Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde augmente depuis 2015. Selon les estimations, 690 millions de personnes souffraient de sous-alimentation chronique, 135 millions étaient victimes de l'insécurité alimentaire aiguë et deux milliards étaient touchés par l'insécurité alimentaire modérée en 2019<sup>3</sup>. Dans le même temps, environ un tiers des aliments destinés à la consommation humaine sont perdus ou gaspillés à l'échelle de la planète<sup>4</sup>. Plus d'un tiers de la population mondiale adulte est obèse ou présente un excès pondéral<sup>5</sup> et plus de deux milliards de personnes ont une carence en un ou plusieurs micronutriments<sup>6</sup>. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est dite préoccupée par le fait que les cibles de l'ODD 2 (élimination de la faim) ne seraient pas atteintes dans de nombreuses parties du globe<sup>7</sup>. Du fait de la pandémie de covid-19, 130 millions de personnes supplémentaires pourraient se retrouver au bord de la famine d'ici la fin de 2020<sup>8</sup>. Les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables de la population sont les plus touchées, ce qui souligne l'importance de **l'impact des pandémies et des nouvelles maladies issues des zoonoses sur les systèmes alimentaires dans leur ensemble sur la sécurité alimentaires de millions de personnes dans le monde**.

3) Les systèmes agricoles et alimentaires non durables exercent une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles. L'expansion de l'agriculture, **notamment à des fins commerciales**, entraîne des changements d'affectation de terres, qui sont l'une des principales causes de la perte de biodiversité dans le monde, **du fait de la déforestation massive et de la pollution de l'eau. Elle est aussi l'une des sources majeures des conflits entre éleveurs et cultivateurs et entre communautés locales, agriculteurs familiaux et investisseurs privés**. L'agriculture **intensive, la déforestation massive** et les autres utilisations des terres contribuent à environ 23 pour cent des émissions totales de gaz à effet de serre d'origine humaine. En outre, les événements climatiques menacent de plus en plus la

production alimentaire, en particulier les petits producteurs, **les agriculteurs familiaux, les paysans, peuples autochtones, les communautés locales** qui sont les plus vulnérables<sup>10</sup>. Dans la plupart des régions du monde, les ressources en eau subissent un stress croissant et la qualité de l'eau, en surface comme en profondeur, se dégrade aux quatre coins de la planète, ce à quoi l'agriculture **intensive non durable** participe fortement<sup>11</sup>. **Le stress hydrique est l'un des facteurs les plus importants qui entraînent des conflits dans diverses régions du monde où il diminue les capacités de production des écosystèmes et par voie de conséquence la résilience des populations dont les terroirs en sont victimes, tout en accroissant les tensions entre les communautés qui partagent cette ressources.** Plus de 1,3 milliard de personnes sont dépendantes de terres agricoles dégradées<sup>12</sup> et, à l'échelle du globe, 33 pour cent des sols sont modérément, moyennement ou fortement dégradés du fait de l'érosion, de l'épuisement des nutriments, de l'acidification, de la salinisation, du tassement et de la pollution **des sols et des eaux, née de l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques**. Les ruptures de lien entre la santé humaine et la santé de la planète compromettent le bien-être de la biodiversité et des populations<sup>14</sup>.

4) La pauvreté extrême est particulièrement présente dans les populations rurales, **dans les banlieues et les zones péri-urbaines**. La majorité des ouvriers, la totalité des travailleurs qui participent à l'activité familiale et plus de 80 pour cent des travailleurs indépendants des secteurs agricole et rural sont des travailleurs informels, ce qui se répercute sur leurs revenus, leur protection sociale et leurs conditions de travail<sup>16</sup>. Les paysans et les autres personnes qui travaillent en zone rurale sont discriminés et leurs droits fondamentaux sont bafoués: ils sont en particulier victimes d'expropriations, d'expulsions forcées et de déplacements<sup>17</sup>. La plupart d'entre eux, soit deux milliards de personnes, dépendent de la petite agriculture et produisent environ 80 pour cent des aliments consommés en Asie et en Afrique subsaharienne. Malgré cela, les politiques publiques et les marchés continuent généralement d'ignorer leurs besoins<sup>18</sup>. Ces réalités font ressortir un déséquilibre des pouvoirs dans les systèmes agricoles et alimentaires et soulignent l'importance de ne laisser personne de côté, en respectant les droits de l'homme et en autonomisant les plus vulnérables, **par le moyen de politiques et d'investissements ambitieux en leur faveur**.

5) La pandémie de covid-19 est une problématique nouvelle qui se manifeste sur les plans de la santé humaine, de la prospérité économique et de la sécurité alimentaire et la nutrition, et l'on ignore encore quel sera son impact total. Certes, le virus n'opère pas de distinction entre les gens mais ses effets aux niveaux national et mondial varient en fonction du contexte socioéconomique<sup>19</sup>. Même à ce stade précoce, beaucoup insistent sur le fait que l'un des enseignements à tirer est que la résilience est cruciale. L'agriculture s'est avérée relativement résiliente par rapport à d'autres secteurs économiques, comme les services et l'industrie. Néanmoins, la pandémie a révélé certains des risques, points de fragilité et inégalités (mais aussi certains des atouts) qui caractérisent les systèmes agricoles et alimentaires. Elle a mis en évidence le besoin urgent d'intégrer les trois dimensions de la durabilité dans l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires, de même que le coût exorbitant que l'inaction en la matière pourrait avoir. Elle a montré que les systèmes agricoles et alimentaires s'inscrivaient dans des systèmes environnementaux et humains plus vastes (comme l'économie et les paysages), avaient une incidence sur ces systèmes et, en retour, subissaient fortement leur influence. Enfin, elle a fait apparaître qu'il fallait d'urgence, aujourd'hui plus que jamais, opérer un changement radical et adopter des approches novatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables.

6) Les difficultés auxquelles sont confrontés les systèmes alimentaires sont **extrêmement** complexes, spécifiques au contexte et imprévisibles. Par conséquent, depuis quelques années, de nombreuses parties prenantes s'intéressent aux approches holistiques et novatrices qui permettent de surmonter ces difficultés. Cet intérêt a conduit le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à demander à son Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) d'élaborer le rapport intitulé *Approches agroécologiques et autres approches novatrices durables* pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, qui sert de base aux recommandations en matière de politiques qui figurent dans le présent document<sup>20</sup>. Les approches agroécologiques<sup>21</sup> ont été mises en avant dans la demande adressée par le CSA au HLPE et occupent une place de plus en plus prépondérante dans les débats sur les systèmes agricoles et alimentaires durables en raison de leur approche holistique et de leur centrage sur l'équité. Au moment où les effets de la pandémie de covid-19 sur les systèmes agricoles et alimentaires mettent en évidence l'importance cruciale de la résilience, les approches innovantes **durables** qui renforcent la résilience, en particulier les approches agroécologiques, suscitent un intérêt croissant.

7) Le HLPE considère que tous les systèmes alimentaires peuvent contribuer davantage à la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires et permettre ainsi d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en suivant des voies de transition adaptées au contexte qui participent à la transformation des systèmes alimentaires. Il souligne qu'il est important d'élaborer des cadres de suivi et d'évaluation complets en matière d'agriculture et de systèmes alimentaires, qui tiennent compte des externalités positives et négatives, afin d'établir un niveau de référence et de suivre les progrès. Ces cadres doivent intégrer les externalités environnementales, tant positives que négatives, des systèmes agricoles et alimentaires qui concernent non seulement les modes de production mais aussi les quantités **et les qualités** consommées et les méthodes de transformation, de transport et de vente. Les évaluations peuvent aider à déterminer quelles sont les approches **agroécologiques écologiques** ou les autres approches novatrices les plus adaptées à un contexte donné.

8) Lorsque l'on tente de formuler des orientations en vue de réaliser un objectif commun (des systèmes alimentaires durables) tout en respectant les spécificités du contexte, il convient de disposer de principes communs. Le HLPE propose «un ensemble de principes [...] bien articulé [...] dont le but est de favoriser les transitions vers des systèmes alimentaires plus durables qui renforcent la sécurité alimentaire et la nutrition»: a) production régénérative; b) recyclage et efficacité; c) santé animale; d) synergies; e) diversité; f) intégration; g) adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; h) production et diffusion de connaissances; i) cohérence culturelle; j) valeurs humaines et sociales; k) connectivité; l) gouvernance; m) autonomisation et n) participation<sup>22</sup>. Ces principes tendent à refléter de façon intégrée les dimensions sociale, environnementale et économique de la durabilité et doivent être appliqués avec cohérence. S'ils sont respectés, ils donnent normalement les résultats – ou aboutissent aux propriétés systémiques – escomptés, comme la résilience.

9) Ces 50 dernières années, les systèmes de production alimentaire et agricole se sont radicalement transformés sous l'effet de la mondialisation, de la libéralisation des échanges, de l'urbanisation, de la hausse des revenus et de l'évolution des modes de vie<sup>23</sup>. Tel qu'indiqué dans le rapport du HLPE, il est bien établi que l'innovation est l'un des principaux moteurs du changement profond qui s'opère dans les systèmes agricoles et alimentaires

depuis un siècle. L'innovation – qui peut être technologique, sociale ou institutionnelle – est fondamentale pour amorcer les changements nécessaires dans les systèmes agricoles et alimentaires car elle reflète l'idée que les choses se feront différemment à l'avenir. Les innovations dans les systèmes agricoles et alimentaires se distinguent de celles que l'on voit dans de nombreux autres secteurs en raison du rôle central qu'y jouent les relations écologiques et les interactions sociales. Bien que certaines innovations rencontrent un vif désaccord, cela n'est en général pas lié aux technologies elles-mêmes mais aux modes de contrôle, d'accès et d'utilisation.

10) Les approches novatrices ne reposent pas sur des innovations technologiques isolées mais sur un ensemble de principes, de pratiques et de méthodes dont le contenu est clair et qui relèvent d'une philosophie globale. Toute approche novatrice produit une multitude de technologies et de pratiques. Dans son rapport, le HLPE a mis en évidence et analysé les approches novatrices, notamment agroécologiques, énumérées ci-après, qui contribuent à la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires: agroécologie<sup>24</sup>, agriculture biologique, agroforesterie, permaculture, souveraineté alimentaire, intensification durable, agriculture intelligente face au climat, agriculture tenant compte de la nutrition et chaînes de valeur durables. On considère que ces approches s'inscrivent sur un continuum, qui va de celles qui mettent l'accent sur des solutions holistiques jusqu'à celles qui sont axées sur un résultat unique, mesuré quantitativement – souvent la productivité par unité de ressources (terres, eau, par exemple).

11) Le HLPE a également indiqué que le contexte de politique générale influait sur le comportement des acteurs des systèmes agricoles et alimentaires pour ce qui était des approches novatrices, notamment agroécologiques. Dans la plupart des pays, les politiques sont déterminées par la volonté d'accroître le niveau de production et les recettes, et non par l'adoption d'une approche holistique qui accorde également la priorité à la durabilité, **à la qualité** et à l'équité. Elles favorisent un modèle de systèmes agricoles et alimentaires dans lequel les externalités environnementales et sociales ne sont pas dûment prises en compte ni intégrées dans les coûts et les décisions. Les politiques relatives au financement de subventions et de programmes de recherche en faveur de pratiques non durables, par exemple, tendent à maintenir les systèmes agricoles et alimentaires dans des démarches non durables dont ils ne peuvent sortir. À l'inverse, la recherche sur les approches agroécologiques, **qui donnent pourtant** des résultats prometteurs, est souvent insuffisante et les investissements sont extrêmement limités par rapport à ceux qui sont consentis pour d'autres approches novatrices **durables ou non durables**.

12) Pour élaborer des politiques plus adaptées, il est indispensable de cerner les effets des approches novatrices et des différentes innovations. De nombreuses innovations technologiques, bien qu'ayant quelques effets positifs lorsqu'elles sont évaluées sur un critère unique, engendrent des externalités négatives non négligeables. Par conséquent, l'innovation dans les systèmes agricoles et alimentaires devra permettre, à l'avenir, de relever simultanément les principaux défis sociaux et environnementaux, tout en étant examinée dans l'optique de la durabilité.

13) L'une des grandes questions d'apparition récente qui concernent toutes les approches innovantes est la transformation numérique. Les technologies numériques modifient radicalement les systèmes agricoles et alimentaires. La transformation numérique peut

contribuer de manière croissante à la réalisation de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale et à l'amélioration des moyens d'existence, en particulier dans les zones rurales. Elle offre une plateforme pour toutes les activités économiques et se répercutent sur de nombreux aspects des systèmes agricoles et alimentaires, y compris l'accès à l'information, aux marchés et aux connaissances. Dans le même temps, les préoccupations relatives à l'accès, au renforcement des capacités, à l'uniformisation des règles du jeu, à la mise en place de mesures adéquates de protection des données, au contrôle et à la propriété mettent en évidence la nécessité d'envisager les éventuels risques pour la sécurité alimentaire et la nutrition<sup>25</sup>.

14) Les recommandations de politique générale qui sont formulées ci-après ont pour objectif d'aider les Membres et les parties prenantes **à promouvoir et encourager l'utilisation et la mise en œuvre à grande échelle des principes agroécologiques** et renforcer les autres approches novatrices **durables similaires à l'agroécologie, en vue de la transformation** des systèmes agricoles et alimentaires **durables qui améliorent et l'amélioration de** la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les systèmes agricoles et alimentaires durables sont résilients, équitables et diversifiés, facilitent l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, fournissent des aliments sains et respectent les droits de l'homme, au profit des générations actuelles et futures. En 2019, la Conférence de la FAO a étudié la possibilité de renforcer l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie. Depuis lors, le HLPE a permis de mieux connaître la base d'éléments factuels, en montrant que certaines approches innovantes se chevauchaient mais que toutes ne contribuaient pas de la même manière à des systèmes agricoles et alimentaires durables. **Les présentes recommandations reconnaissent et soulignent le caractère fondamental de l'agroécologie parmi toutes les approches innovantes pour des systèmes agricoles et alimentaires durables.**

15) À cet effet, les présentes recommandations s'appuient sur les instruments existants du CSA, notamment les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, et y contribuent<sup>27</sup>. Il en est de même avec les instruments mondiaux relatifs aux droits de l'homme, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Les recommandations ci-dessous visent à contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, qui débutera prochainement, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) et du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi qu'au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Elles mettent l'accent sur la promotion de l'agriculture familiale, en particulier la production alimentaire à petite échelle, car ces systèmes de production apportent une contribution extrêmement importante à la sécurité alimentaire et la nutrition, à la réduction de la pauvreté, à l'emploi et à la gestion durable des ressources naturelles et nécessitent des politiques d'appui spécifiques, **conçues et mises en œuvre au niveau local et soutenues au plan global.**

RECOMMANDATIONS SUR LES POLITIQUES

**1. Jeter les fondations des approches agroécologiques et d'autres approches innovantes pour des systèmes agricoles et alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition**

*Les États (et les autorités régionales et locales, selon qu'il convient), en concertation avec les organisations intergouvernementales, les organisations de producteurs, le secteur privé (y compris les petites et moyennes entreprises), la société civile, y compris les **représentants des communautés locales, des associations paysannes, des peuples autochtones**, sont invités à:*

*Conscients de la nécessité d'adopter des démarches adaptées au contexte pour améliorer la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires:*

a) Réaliser des évaluations exhaustives, **inclusives et participatives** de la durabilité de leurs systèmes agricoles et alimentaires (voir la recommandation 2), en prêtant dûment attention à toutes les externalités environnementales et sociales positives et négatives, ce qui constituera un premier pas vers l'élaboration de voies de transition adaptées au contexte;

b) Lorsqu'il ressort de ces évaluations que la durabilité peut être améliorée, élaborer des plans adaptés au contexte qui permettent d'accroître la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires au moyen de processus inclusifs et participatifs fondés sur les résultats des évaluations; veiller à la participation de toutes les parties prenantes concernées (en attachant une importance particulière aux besoins des plus vulnérables) et de tous les secteurs pertinents, y compris l'agriculture, la santé, le travail, la parité hommes-femmes, l'éducation, la protection sociale, la jeunesse, la finance, le commerce, l'énergie et l'environnement;

c) Envisager le rôle que l'agroécologie et d'autres approches novatrices **durables** pourraient jouer dans ces plans et promouvoir des approches qui, tout à la fois, permettent de relever les défis liés aux systèmes agricoles et alimentaires dans un contexte donné, soient adaptées au contexte, abordables et accessibles, combinent les besoins locaux en matière d'emploi, soient mises au point conjointement par des producteurs, des scientifiques **et des détenteurs des connaissances et techniques traditionnelles**, contribuent à l'équité et satisfassent les besoins des acteurs des systèmes agricoles et alimentaires, en particulier les plus vulnérables (notamment ceux qui subissent des crises prolongées);

d) Mettre en œuvre, suivre et améliorer constamment les plans de transition relatifs aux systèmes agricoles et alimentaires, avec une véritable participation des parties prenantes pertinentes, en accordant une attention particulière aux besoins des plus vulnérables.

*Conscients de la nécessité de promouvoir un environnement favorable aux approches agroécologiques et à d'autres approches innovantes pour des systèmes agricoles et alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition, **s'engagent à :***

e) Établir des mécanismes publics qui permettent d'évaluer les effets de l'agroécologie et d'autres approches novatrices, ainsi que de différentes innovations, sur les principaux aspects des systèmes agricoles et alimentaires durables, comme la résilience, la sécurité alimentaire et la nutrition, le droit à l'alimentation, les revenus des producteurs, l'environnement et la santé publique, **les inégalités**;

f) Réorienter les politiques, budgets et mesures d'incitation publics qui favorisaient des innovations et des pratiques entraînant des externalités négatives vers des innovations et des

pratiques qui réduisent les externalités tout en contribuant à **réaliser** plusieurs objectifs liés à la durabilité;

g) Renforcer les politiques publiques de façon à exploiter les mécanismes de marché pour accroître la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires en intégrant les externalités environnementales, sociales et de santé publique dans **l'établissement** des prix;

h) Encourager les modes de consommation durables qui préservent ou accroissent les ressources naturelles – au lieu de les épuiser – et favorisent l'économie circulaire, en collaboration avec toutes les parties prenantes pertinentes, en particulier le secteur privé;

i) Promouvoir des aliments sains, abordables et produits de manière durable, compte tenu du contexte et de la culture locaux, ainsi que des régimes alimentaires autochtones et régionaux, grâce à un étiquetage et une certification appropriés des aliments, conformes aux normes nationales et internationales applicables;

j) Veiller à ce que les petits producteurs d'aliments aient accès à toutes les ressources naturelles (terre et eau notamment) qui sont essentielles à une production agricole durable en adoptant, au niveau national, des instruments **favorables à l'accompagnement de ces petits producteurs pour leur accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux, en vue de l'écoulement de leurs produits et de l'acquisition d'équipements de production modernes officiels qui soient en accord avec les cadres juridiques internationaux**;

k) Promouvoir le droit à une nourriture adéquate, **saine et durable** et veiller à ce que toute action individuelle ou collective qui porte sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire à différentes échelles respecte les principes d'égalité et de non-discrimination, de participation et d'inclusion, de responsabilité et de primauté **des droits de l'homme du droit**;

l) Renforcer les politiques, les programmes et les mesures qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités entre les sexes, en particulier en veillant à ce que les lois et les politiques garantissent, **entre autres**, un accès équitable aux ressources naturelles et aux services publics, en respectant et en protégeant les connaissances des femmes, et en éliminant les violences à l'égard des femmes et le sexisme, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et plus particulièrement à la Recommandation générale 34 (2016) sur les droits des femmes rurales, que le CSA a mise en avant à sa quarante-quatrième session;

m) Assurer la cohérence des politiques entre les secteurs et renforcer l'élaboration de politiques et la planification intersectorielles, en particulier entre les politiques agricoles, environnementales, commerciales, sanitaires et nutritionnelles.

*Les organismes ayant leur siège à Rome sont invités à:*

n) Assurer la coordination et la cohérence de leurs stratégies, politiques et programmes relatifs à l'agroécologie et à d'autres approches novatrices **durables**, notamment par l'intermédiaire de l'initiative L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure, **tenant compte** des présentes recommandations.

2. Élaborer et mettre en place des cadres complets de mesure et de suivi des résultats en vue d'encourager l'adoption d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices **durables**

*Conscient de la nécessité d'élaborer de toute urgence des méthodes de mesure et des indicateurs comparables, exhaustifs et acceptés au niveau mondial qui portent sur les dimensions sociales, environnementales et économiques des systèmes agricoles et alimentaires, le CSA doit, en collaboration avec le HLPE:*

a) Guider un processus inclusif visant à 1) élaborer un cadre type qui repose sur les informations contenues dans le rapport du HLPE, notamment les principes relatifs à la transition, et qui comprenne des méthodes de mesure et des indicateurs de résultats concrets, fondés sur des éléments scientifiques et exhaustifs **mais aussi sur les connaissances traditionnelles/ancestrales des communautés** en matière de systèmes agricoles et alimentaires, qui serviront de base à l'évaluation, à la planification et au déploiement d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices adaptées au contexte, à la mise en œuvre de politiques et à des décisions d'investissement et 2) à court terme, choisir un ensemble d'indicateurs existants convenus au niveau international (en particulier les ODD), à appliquer en association avec un autre, de façon à suivre les progrès accomplis vers des systèmes agricoles et alimentaires **plus** durables.

*Au vu de l'importance d'utiliser des méthodes de mesure et des indicateurs qui reflètent les multiples dimensions des systèmes agricoles et alimentaires et de collecter des données, les États, les organisations intergouvernementales (en particulier les organismes ayant leur siège à Rome), les autorités régionales et locales, le secteur privé, la société civile et les instituts de recherche sont invités à:*

b) Promouvoir l'utilisation de cadres d'évaluation complets existants, comme le Schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience climatique<sup>32</sup> et le cadre agroalimentaire de l'initiative Économie des écosystèmes et de la biodiversité<sup>33</sup>, et parachever ceux en cours d'élaboration, notamment l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) de la FAO<sup>34</sup>;

c) Promouvoir le recours à l'empreinte écologique pour veiller à ce que les répercussions écologiques de la consommation et l'effet de la production actuelle sur les capacités de production futures soient dûment pris en compte dans les évaluations, en continuant à affiner les méthodes de calcul, selon qu'il conviendra;

d) Entreprendre des évaluations holistiques des caractéristiques positives et négatives de l'emploi et de la main-d'œuvre dans l'agriculture pour donner une assise aux politiques et règlements favorisant la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables, **par le biais de l'agroécologie et des autres approches innovantes durables**, tout en veillant à ce que la main-d'œuvre agricole travaille dans des conditions décentes et en renforçant la santé **et la protection sociale et juridique** des travailleurs agricoles et des autres travailleurs des systèmes alimentaires;

e) Encourager la collecte et l'analyse de données (ventilées en fonction de différents facteurs, notamment le sexe et la taille des exploitations) au niveau national, la description des enseignements tirés et le partage d'informations à tous les niveaux, à l'appui de l'adoption d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices **durables**;

*Au vu du rapport du HLPE sur les outils de collecte et d'analyse de données, qui paraîtra sous peu, le Comité directeur du HLPE est encouragé à:*



f) Examiner les besoins en matière de données qui découlent des présentes recommandations, y compris en ce qui concerne les méthodes de mesure et les indicateurs exhaustifs en rapport avec les dimensions sociales, environnementales et économiques des systèmes agricoles et alimentaires et **aussi la maîtrise et l'utilisation responsable des données, dans le cadre de lois et règlements protégeant les droits et intérêts des consommateurs et les petits producteurs.**

### 3. Faciliter la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires résilients, diversifiés et intégrés au moyen de l'agroécologie et d'autres approches novatrices

*Les États, les autorités régionales et locales, les organisations intergouvernementales pertinentes, les instituts de recherche, les services de vulgarisation, la société civile (y compris les organisations de producteurs et de consommateurs) et le secteur privé (notamment les petites et moyennes entreprises) sont invités à:*

*Sachant que la résilience, la diversification et l'intégration sont les fondements des systèmes agricoles et alimentaires durables:*

a) Sensibiliser le public à l'importance de diversifier les systèmes de production de sorte qu'ils intègrent **l'agroécologie et les autres approches innovantes durables et les appliquent à l'élevage, à l'aquaculture, aux cultures et à l'agroforesterie**, selon qu'il conviendra, pour favoriser une production durable, des régimes alimentaires sains et des moyens d'existence résilients;

b) Renforcer les politiques, les investissements et la recherche publics à l'appui **de l'agroécologie et les autres approches innovantes durables, qui sont holistiques et qui tirent parti de processus naturels et créent des interactions et des synergies biologiques bénéfiques entre les différentes composantes des écosystèmes agricoles (cultures, animaux, arbres, sols et eau hommes), comme l'agroécologie;**

c) Prendre des mesures pour inciter les **petits producteurs des pays en développement** à diversifier et à intégrer la production agricole, y compris leur prêter **tout l'appui nécessaire, en termes d'attrait des investissements, d'accès aux financements et aux équipements agricoles, de maîtrise des outils et plateformes numériques et d'amélioration des infrastructures de stockage et de transport, pour une bonne transition vers des systèmes plus durables;**

d) Renforcer les instruments de politique générale et la cohérence des politiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et mettre en avant les importantes contributions passées, présentes et futures des **petits producteurs, des paysans, des communautés locales peuples autochtones** au développement, à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité, conformément au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à la Convention sur la diversité biologique (CDB);

e) **Miser sur l'agroécologiques et les autres approches innovantes durables pour promouvoir des approches novatrices et intégrées au domaine de la santé humaine, animale et environnementale, telles que l'approche Un monde, une santé, afin de renforcer la résilience et de prévenir les flambées de zoonoses et les pandémies.**

*Reconnaissant la nécessité d'aller de toute urgence vers une importante réduction puis une élimination progressive de l'utilisation des produits agrochimiques, afin de protéger et d'améliorer la santé humaine, animale et environnementale:*

f) Sensibiliser le public (en particulier les producteurs et les consommateurs) aux risques que comportent les pesticides et les autres produits agrochimiques pour la santé humaine, animale et environnementale;

g) Promouvoir l'utilisation, en remplacement des pesticides, de solutions écologiques qui promeuvent l'intégration accrue de la biodiversité pour prévenir les infestations d'organismes nuisibles, afin d'optimiser l'emploi des pesticides à court terme et d'y mettre fin progressivement sur le long terme, dans la mesure du possible;

h) Reconnaître le droit des paysans et des autres travailleurs ruraux de ne pas utiliser de produits agrochimiques dangereux ni d'y être exposés<sup>35</sup>;

i) En s'appuyant sur le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais et sur les Directives volontaires pour une gestion durable des sols, optimiser l'emploi des engrais de synthèse en vue de limiter la pollution découlant d'une utilisation excessive, de maximiser le recyclage des nutriments et de réduire au minimum le recours à des intrants externes en promouvant et en récompensant les solutions de substitution écologiques et novatrices;

j) Durcir et faire respecter plus strictement la réglementation nationale et internationale qui encadre l'usage des antimicrobiens dans les systèmes agricoles et alimentaires, mettre fin progressivement à leur emploi en tant qu'activateurs de croissance et mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé.

*Reconnaissant que l'aménagement du territoire est la clé de la diversité des écosystèmes et de leur résilience:*

k) Gouverner les territoires et les paysages aux niveaux adéquats et de façon inclusive et participative, afin de satisfaire les besoins locaux, y compris améliorer la fourniture de services écosystémiques et gérer les compromis entre eux, protéger les habitats riches en biodiversité et faire face aux conséquences locales des situations d'urgence mondiales, en particulier en soutenant l'innovation sociale et en renforçant les **capacités techniques et financières** des organes publics inclusifs, tels que les conseils locaux chargés des politiques alimentaires et les plateformes multipartites de gestion des paysages et des bassins hydrographiques;

l) Renforcer l'investissement responsable et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises à assise communautaire qui contribuent à des systèmes agricoles et alimentaires durables et retiennent la valeur localement;

m) Inciter les jeunes à rester ou à s'installer dans les zones rurales en créant des débouchés professionnels décents et dignes, notamment en résolvant les problèmes particuliers qu'ils rencontrent, **surtout dans les pays en développement, (mécanisation de l'agriculture, accès aux terres, au crédit, aux équipements agricoles modernes, aux technologies numériques** et à l'information, par exemple) et en investissant dans les infrastructures et les services ruraux de façon à réduire l'écart entre les villes et les campagnes.

*Reconnaissant les multiples fonctions des marchés et la nécessité de promouvoir l'agroécologie et les approches novatrices durables, pour faire en sorte que les marchés fonctionnent suivant des principes permettant de satisfaire les besoins de systèmes de production résilients, diversifiés et intégrés, et rappelant la recommandation du CSA en matière de politiques sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés (quarante-troisième session du CSA, 2016):*

n) Travailler avec le secteur privé afin de promouvoir les marchés locaux, régionaux et mondiaux – selon qu'il conviendra – dont on sait qu'ils apportent une contribution concrète à la durabilité sociale, environnementale et économique des systèmes agricoles et alimentaires, et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et éviter les effets négatifs sur les droits de l'homme;

o) Renforcer la résilience des systèmes alimentaires face aux chocs, tels que les pandémies, en promouvant des modalités de fonctionnement des marchés diverses qui soient plus souples en cas de perturbation. Cela requiert de **passer à la transition agroécologique pour** régler les problèmes de connectivité sur les filières alimentaires longues et **de** renforcer les filières alimentaires courtes afin de favoriser l'autonomie et la résilience au niveau local;

p) Prendre des mesures adéquates pour renforcer les marchés locaux, nationaux et régionaux (**soutien aux produits issus de l'agroécologie**, pôles de transformation, infrastructures de transport et réglementation adaptée en matière de sécurité sanitaire des aliments, par exemple) et soutenir ainsi les moyens d'existence locaux, en captant localement une grande partie de la valeur de la production;

q) Sur les marchés, encourager les innovations qui renforcent les liens entre les populations urbaines et les producteurs d'aliments **issus de l'agroécologie**, comme les systèmes de garantie participative (en conformité avec les politiques publiques et les normes de sécurité) et l'agriculture soutenue par la communauté, afin de fournir des aliments sains et produits de manière durable à tous les consommateurs, tout en offrant des moyens d'existence dignes aux producteurs;

r) Prêter un appui aux politiques d'achats publics novatrices (programmes d'alimentation scolaire, autres filets de sécurité, aide alimentaire et mécanismes publics réglementaires et de préparation, par exemple) qui privilégient des denrées alimentaires produites localement, de manière durable, **de préférence suivant une approche agroécologique**, tout en contribuant aux objectifs de développement rural **durable**.

*Conscients de l'importance de la transformation numérique et saluant la création de la plateforme numérique de la FAO:*

s) Promouvoir le potentiel de la transformation numérique par le renforcement des capacités **des petits producteurs et des agriculteurs familiaux des pays en développement**, et par une approche transdisciplinaire faisant appel à tous les acteurs (scientifiques, producteurs, industriels, pouvoirs publics, **communautés locales**);

t) Présenter les technologies numériques et d'autres technologies de l'information et de la communication comme un point d'entrée pour la participation des jeunes et des femmes aux systèmes agricoles et alimentaires; u) Renforcer les plateformes d'innovation grâce à une

utilisation judicieuse des technologies numériques afin de faciliter un travail en réseau plus global;

v) Tirer parti des technologies numériques pour renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs, y compris en jouant les intermédiaires dans des initiatives de financement durables et par une stimulation des marchés. Sachant que les effets positifs et négatifs que la transformation numérique risque d'avoir sur la sécurité alimentaire et la nutrition réclament une certaine attention, le CSA doit:

w) Demander au HLPE d'examiner les éléments factuels qui attestent les avantages et les difficultés de la transformation numérique du point de vue des systèmes agricoles et alimentaires propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition; estimer la contribution que la numérisation peut apporter à l'éventail des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices; **aider à** revoir les politiques nationales et régionales, y compris en ce qui concerne les garde-fous; réfléchir aux enjeux et aux incidences du point de vue de la gouvernance; formuler des avis pertinents en matière de politiques.

#### 4. Renforcer la recherche, la formation et l'éducation, et restructurer la création et le partage du savoir pour favoriser l'apprentissage mutuel

**Les États et les autorités régionales et locales**, les organisations de recherche, des établissements supérieurs, les organismes d'éducation, de formation et de vulgarisation, le secteur privé, les organisations de producteurs, la société civile, ainsi que les organisations intergouvernementales, **les États et les autorités régionales et locales** sont invités à:

*Conscients du rôle crucial joué par les approches multidisciplinaires et participatives dans la recherche, la diffusion et l'éducation, comme la science transdisciplinaire, pour ce qui est de comprendre et de façonner les systèmes socio-écologiques complexes dans le domaine des systèmes agricoles et alimentaires:*

a) Réformer les systèmes de connaissance, d'information et d'innovation agricoles à l'appui de l'agroécologie et d'autres approches novatrices **durables** en veillant à ce que la recherche, la vulgarisation/la diffusion et l'éducation/le renforcement des capacités soient intégrés dans une approche inclusive, participative et axée sur les problèmes **et leurs solutions**;

b) Développer et encourager la recherche transdisciplinaire axée sur les problèmes et favoriser sa fusion avec les connaissances locales et autochtones dans le cadre de processus d'innovation participatifs qui s'appliquent aux différents contextes dans lesquels évoluent les producteurs et les autres parties prenantes des systèmes agricoles et alimentaires;

c) Repenser les institutions chargées de la connaissance, de l'information et de l'innovation agricoles, de façon à: favoriser la science transdisciplinaire, en accordant de la valeur aux connaissances de toutes les parties prenantes pertinentes et en faisant participer celles-ci, y compris à l'établissement des priorités en matière de recherche; s'engager dans la recherche aux niveaux local, national, régional et international, en assurant la communication et le partage de connaissances entre les parties prenantes; examiner et éliminer les déséquilibres de pouvoirs et les conflits d'intérêts entre parties prenantes et chercheurs; récompenser les chercheurs qui **se consacrent à ce domaine réussissent à fédérer sciences et connaissances traditionnelles/ancestrales**;

d) Accorder la priorité à des programmes de recherche **agroécologiques et innovants**, axés sur les problèmes, qui s'intéressent aux besoins de groupes vulnérables et mettent l'accent sur les dimensions locales des enjeux mondiaux, comme l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'empreinte écologique des différents systèmes de production et chaînes de valeur, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la fourniture de services écosystémiques, les externalités positives et négatives des systèmes agricoles et alimentaires, les situations d'urgence mondiales (pandémies, par exemple) et la concentration des marchés le long des chaînes d'approvisionnement;

e) Investir dans des services consultatifs et renforcer les programmes de formation **en agroécologie**, afin de promouvoir des solutions écologiques susceptibles de remplacer les produits agrochimiques par l'intermédiaire de la vulgarisation agricole, des services vétérinaires, des services chargés des espèces sauvages et des forêts qui s'appuient sur des méthodes comme les écoles pratiques d'agriculture et les réseaux de producteurs; favoriser la participation des femmes aux services de vulgarisation et à la fourniture de services consultatifs à destination des femmes;

f) Prendre les mesures qui s'imposent pour faire progresser le droit des paysans et des autres travailleurs ruraux d'entretenir, d'exprimer, de maîtriser, de protéger et d'approfondir leurs connaissances<sup>38</sup>, **tenant** compte **tenu** de la spécificité des connaissances des femmes, et prêter un appui aux systèmes du patrimoine agricole mondial, y compris ceux reconnus comme des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) – espace d'innovation important qui repose sur les connaissances locales et autochtones;

g) Prêter un appui aux plateformes d'innovation **agroécologique** au service de la recherche transdisciplinaire qui encouragent l'apprentissage mutuel entre les spécialistes (organisations de producteurs, par exemple) et les chercheurs; il peut s'agir de réseaux de producteurs, de communautés de pratique, de «laboratoires transdisciplinaires» et de centres d'excellence décentralisés (phares agroécologiques, par exemple);

h) Favoriser le partage horizontal de connaissances et de données d'expérience, en s'appuyant sur les organisations et réseaux d'agriculteurs existants, y compris les programmes conçus spécialement pour les femmes, s'inspirant des principes agroécologiques et des autres approches innovantes;

i) **Encourager l'enseignement et la diffusion de connaissances scientifiques et empiriques disponibles sur systèmes agricoles et alimentaires durables et insérer dans les programmes pédagogiques des établissements d'enseignement, à tous les niveaux, des modules sur l'agroécologie et les autres approches innovantes;**

j) Contribuer au renforcement des capacités des producteurs, en particulier des petits producteurs, en ce qui concerne l'agroécologie et d'autres approches novatrices **durables** à l'appui de processus d'innovation adaptés à leur situation et à leurs besoins, et établir un lien avec des programmes de protection sociale **en faveur des populations pauvres et en particulier des groupes vulnérables, selon qu'il conviendra;**

k) Promouvoir le partage de données d'expérience et l'apprentissage mutuel entre les pays afin d'améliorer la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires au moyen de l'agroécologie et d'autres approches novatrices **durables**.

*Reconnaissant le besoin de rediriger les investissements dans la recherche, la vulgarisation/la diffusion et l'éducation/le renforcement des capacités vers les priorités **des approches susmentionnées**, à l'appui de l'agroécologie et d'autres approches novatrices **durables**:*

l) Accroître les investissements responsables dans la recherche et le développement publics et privés aux niveaux national, régional et international et inverser la tendance au sous-investissement **relatif des dans les** approches agroécologiques;

m) Donner la priorité à la recherche publique, et **renforcer la filière agroécologique**, afin de répondre aux besoins des agriculteurs familiaux, en particulier des petits producteurs, des femmes et des jeunes.

5. Renforcer les institutions afin d'accroître la participation des parties prenantes, créer un environnement propice à l'autonomisation des femmes et des groupes marginalisés et éliminer le déséquilibre des pouvoirs au sein des systèmes agricoles et alimentaires

*Les États, les autorités régionales et locales, les organisations de producteurs, les peuples autochtones, les organisations de femmes, les responsables communautaires, le secteur privé et la société civile sont invités à:*

*Sachant que l'agroécologie et les autres approches novatrices **durables** sont davantage susceptibles de contribuer à des systèmes agricoles et alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition lorsque les gens ont la possibilité de participer activement et véritablement à la définition des approches qu'ils souhaitent et à leur mise en œuvre:*

a) Prêter un appui aux mécanismes décisionnels ouverts et démocratiques à tous les niveaux dans les systèmes agricoles et alimentaires (comités interministériels nationaux chargés de la sécurité alimentaire et de la nutrition et conseils municipaux des politiques alimentaires, par exemple);

b) Créer et renforcer des associations, des organisations et des coopératives à tous les niveaux des systèmes alimentaires (y compris les producteurs et les consommateurs d'aliments), renforcer les capacités, produire et échanger des connaissances et promouvoir des processus décisionnels inclusifs;

c) Faciliter l'utilisation des médias sociaux et des réseaux numériques pour encourager la participation des agriculteurs aux processus pertinents;

d) Donner un rôle central aux groupes marginalisés et vulnérables qui risquent le plus de souffrir de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, dans les décisions qui les concernent;

e) Renforcer l'autonomie des femmes, en particulier des agricultrices familiales, leurs organisations et leurs compétences en matière d'action collective, de négociation et de direction afin d'améliorer, entre autres, leur accès à l'éducation, aux services de vulgarisation adéquats et à des technologies qui tiennent compte des questions de parité hommes-femmes, et leur contrôle sur ces aspects, ainsi que leur participation pleine et entière aux processus relatifs aux politiques qui s'y rapportent.

e bis) Encourager une coopération mondiale, impliquant toutes les parties prenantes des systèmes agricoles et alimentaires, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, visant à

promouvoir la diffusion et la mise en œuvre, à grande échelle, des principes et pratiques agroécologiques et des autres approches innovantes durables, par l'adoption de mesures favorables à la transition agroécologique et la création de mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de suivi, d'évaluation et de partage des expériences agroécologiques.

*Promouvoir le rôle de l'innovation dans l'agriculture familiale en invitant le Comité directeur de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, en collaboration avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres instances pertinentes, à:*

f) Intégrer les conclusions du rapport du HLPE et les présentes recommandations dans la mise en œuvre du Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, qui comprend de nombreuses mesures destinées à renforcer l'innovation en matière d'agriculture familiale.

Au vu de la pertinence de l'agroécologie et d'autres approches novatrices du point de vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, le Président du CSA doit: a) Transmettre le rapport du HLPE et les présentes recommandations pour information au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'Envoyée spéciale pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, au Comité consultatif et au Groupe scientifique **et leur demander d'inscrire la thématique de l'agroécologie au centre de l'agenda et des activités préparatoires de cette rencontre.**

#### ANNEXE: DÉFINITIONS

L'**agriculture familiale** (y compris toutes les activités agricoles pratiquées dans un cadre familial) est un moyen d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée et conduite par une famille et repose principalement sur le travail familial, tant celui des femmes que celui des hommes. Exploitations agricoles et familles évoluent l'une avec l'autre et l'une par l'autre. Elles combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles<sup>41</sup>.

Une **approche novatrice** des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire est un ensemble de principes, pratiques et méthodes bien articulés et pratiqués largement dont le but est de favoriser les transitions vers des systèmes alimentaires plus durables qui renforcent la sécurité alimentaire et la nutrition, et qui s'inscrit dans une philosophie de portée générale et une vision stratégique pour le futur. Différentes approches novatrices qui favorisent les transitions vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et la nutrition [...] tendent à mettre l'accent sur des modes d'innovation différents<sup>42</sup>.

Le **droit à une nourriture suffisante** est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. Le contenu essentiel du droit à une nourriture suffisante comprend [...] la disponibilité de nourriture exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu [et] l'accessibilité ou possibilité d'obtenir cette nourriture d'une manière durable et qui n'entrave pas la jouissance des autres droits de l'homme. L'accessibilité est à la fois économique et physique<sup>43</sup>.

L'**empreinte écologique des systèmes alimentaires** correspond à l'effet sur l'environnement de la nourriture consommée par un groupe donné d'individus [à l'échelle d'une personne, d'un village, d'une ville, d'un pays ou du monde entier], mesuré sur la base de la surface bioproductive et de la quantité d'eau nécessaires pour la production et pour l'assimilation des déchets générés<sup>44</sup>.

L'**innovation** dans sa forme verbale (le verbe «innover») désigne le processus par lequel les individus, les communautés ou les organisations apportent des changements à la conception, à la production ou au recyclage des biens et des services, ainsi qu'à l'environnement institutionnel; ces changements, qui sont autant de nouveautés dans leur contexte, favorisent les transitions vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. «Innovation» est aussi employé comme nom pour désigner les changements induits par ce processus. L'innovation englobe les modifications apportées aux pratiques, normes sociales, commerciales et dispositifs institutionnels qui sont susceptibles de faire apparaître de nouveaux réseaux de production, de valorisation industrielle, de distribution et de consommation des aliments par lesquels ce qui paraît aller de soi peut être remis en question. L'innovation en agriculture et en matière de systèmes alimentaires peut être principalement d'ordre institutionnel ou bien être davantage en rapport avec les connaissances ou les pratiques<sup>45</sup>.

Les **petits producteurs** d'aliments sont des producteurs qui: • exploitent une superficie qui entre dans les deux premiers quintiles (les 40 pour cent inférieurs) de la répartition cumulative de la superficie des terres au niveau national (mesure en hectares); • élèvent un nombre d'animaux qui entre dans les deux premiers quintiles (les 40 pour cent inférieurs) de la répartition cumulative du nombre de têtes de bétail par unité de production au niveau national (mesure en unités de bétail tropical [UBT]); • tirent un revenu économique annuel de leurs activités agricoles qui entre dans les deux premiers quintiles (les 40 pour cent inférieurs) de la répartition cumulative des revenus économiques de l'agriculture par unité de production au niveau national (mesure en USD à parité de pouvoir d'achat) et ne dépasse pas un pouvoir d'achat de 34 387 USD à parité de pouvoir d'achat<sup>46</sup>.

Les **plateformes d'innovation** sont des initiatives qui réunissent différentes parties prenantes [...] en vue de créer un espace de co-apprentissage et d'action collective qui accompagne les transitions vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et la nutrition<sup>47</sup>.

La **science transdisciplinaire** dépasse les frontières disciplinaires et s'attache à produire des résultats porteurs de transformation grâce à: i. un objectif de résolution de problème (la recherche naît de problèmes réels qui la contextualisent); ii. une méthodologie évolutive (la recherche se fonde sur des processus itératifs et réfléchis adaptés aux questions, aux paramètres et aux groupements scientifiques particuliers à prendre en considération); iii. la collaboration (y compris entre des chercheurs transdisciplinaires, des chercheurs disciplinaires et des parties prenantes externes pour qui la recherche présente un intérêt)<sup>48</sup>.

Un **système alimentaire** est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental<sup>49</sup>. On observe une diversité de systèmes alimentaires qui s'inscrivent



dans un continuum, peuvent être appréhendés à différentes échelles, et coexistent souvent dans un même pays<sup>50</sup>.

Un **système alimentaire durable** est un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures<sup>51</sup>.

La **transformation numérique** de l'alimentation et de l'agriculture, communément appelée «alimentation et agriculture numériques», est un processus reposant sur des technologies numériques (internet des objets, intelligence artificielle, chaîne de blocs, etc.) qui concernent l'accès, le contenu et les capacités<sup>52</sup>.